

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1148 complétant l'article 2 de la décision n° 796, du 7 septembre 1940, affectant M. Zouain (Jean) à l'inscription maritime et le nommant syndie des gens de mer.

n° 1148

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 décembre 1940

Numéro JO
n° 529 du 31/12/1940

Date du numéro
31 décembre 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n° 796, du 7 septembre 1940, nommant M. Zouain (Jean) syndic des gens de mer.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1 er. — L'article 2 de la décision n° 796, du 7 septembre 1940, est complété comme suit : Avant de rentrer en fonctions, M. Zouain (Jean) prêtera le serment d'usage conformément à la loi. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.